

CONTRIBUTION DU MAR. 21/12/2021 10:22

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : DFCI LE PORGE

MOTION A L'ENCONTRE DU PROJET DE CHAMP CAPTANT DU MEDOC

L'Association Syndicale Autorisée pour la Défense de la Forêt contre l'Incendie sur le territoire de la commune de LE PORGE est (statutairement) habilitée « pour entreprendre et permettre toute étude ayant pour objet de prévenir les incendies de forêt et d'améliorer la sylviculture, ainsi que de mettre en valeur les facteurs favorables à l'unité hydrogéologique et la biodiversité des milieux concernés »

De ce fait, ses adhérents propriétaires de parcelles non bâties, par la voix de son conseil syndical se disent très préoccupés sur les tenants et aboutissants du projet de champ captant du Médoc porté par la Métropole bordelaise et plusieurs syndicats communaux ou collectivités de l'est et du sud girondins.

Au stade de la concertation préalable en cours, l'ASA DFCI le Porge, relève des problèmes de forme sur la réalité des échanges promis, mais aussi de sérieuses interrogations sur les arguments exposés et de réelles carences sur les conséquences à redouter.

Lors de l'exposé public à la réunion de LACANAU le 9 novembre, qui aurait dû se traduire par un vrai débat sur le projet et ses impacts, seuls les scientifiques et autres hydrogéologues ont monopolisé et orienté les échanges vers leurs propres vérités, sans ouvrir de marge à d'autres interprétations. A noter la réaction insolente du porteur du projet à l'égard de l'intervention de l'association TRANSCUB, pourtant pleine de bon sens. De même, les audiences publiques à Saumos et à l'Hôtel de Bx Métropole se sont déroulées sans la présence des élus métropolitains ou des autres collectivités demandeuses, ce qui témoigne d'un certain mépris pour les habitants et forestiers du TEMPLE SAUMOS et LE PORGE. Les garantes du débat pourront en convenir.

Sur le fond du dossier, l'on a appris que les demandeurs s'appuient sur des constats de prélèvement actuel de 48 millions de m³ annuels, alors que la réserve annuelle à 300 m de profondeur est disponible pour couvrir pendant longtemps la production de plusieurs milliers de millions de m³. Les besoins sont donc totalement pourvus pour le million d'habitants concerné (2/3 des girondins) qui statistiquement consomment chacun 50 m³ chaque année. Pourquoi alors serait-il nécessaire de prélever 10 millions supplémentaires ? Pour quels usages nouveaux ? si ce n'est de confort... les besoins de consommation humaine primordiaux sont assurés. D'autant qu'il a été mis en évidence que le réseau actuel d'adduction d'eau potable n'est actuellement pas à plein rendement, puisque amputé de près d'un tiers en raison de

dépense et de fuites non maîtrisées selon les secteurs. La raison voudrait que les gestionnaires de ces réseaux portent de toute urgence, leurs efforts vers la résorption de ces déficits. D'autre part, on peut s'interroger sur la politique actuelle d'aménagement du territoire métropolitain et l'absence de maîtrise de son développement, puisque des secteurs nouveaux semblent s'ouvrir à une urbanisation galopante et donc nécessairement une inflation de la consommation d'eau.

Il serait judicieux de « faire le ménage » sur ses propres terres, avant d'imposer aux autres territoires notamment de l'ouest girondin, des sacrifices préjudiciables à l'environnement et à la qualité de vie des générations actuelles et à venir des ruraux, terriens et forestiers.

La forêt est, elle aussi, un bien précieux que les citoyens recherchent pour son oxygène et ces grands espaces - de la même façon qu'ils viennent fréquenter les plages littorales...

L'Histoire de la Forêt des Landes de Gascogne s'est bâtie depuis près de 2 siècles, par une lutte incessante contre une nature hostile et sauvage, en colonisant des zones marécageuses désertiques et pour stabiliser des sols mouvants, tout en freinant l'avancée des eaux de surface.

Des sylviculteurs continuent heureusement à la faire vivre et à prévenir du mieux possible toute source d'appauvrissement. Elle a souffert à plusieurs reprises : sécheresse - incendies - tempêtes - invasion de nuisibles. Un dérèglement climatique généralisé est redouté au niveau mondial.

Il ne faut pas ajouter d'autres effets destructeurs comme une dérégulation hydrique. De par sa diversité - peuplements de pins maritimes, de feuillus, biotope faunistique et biocénose - elle est garante d'un équilibre naturel indispensable.

Enfin, il ne faut surtout pas désorganiser la défense contre les incendies, qui a été patiemment mise en œuvre depuis des décennies, avec des aménagements structurels coûteux, supportés largement par les propriétaires des sols - création de crastes - fossés et lagunes - puits forés et réserves d'eau servant directement à lutter sur les dépôts de feu...

En tant qu'association de défense et de protection du patrimoine privé et public contre les incendies,

l'ASA de DFCI du Porge **ne saurait accepter** que ce projet de champ captant investisse ainsi démesurément notre territoire ouest girondin, **et demande** que soient réexaminés les fondements des motivations de Bordeaux Métropole. Des évaluations précises et des chiffrages systématiques, autant quantitatifs que qualitatifs et financiers, sont obligatoires pour ne pas faire supporter à l'ensemble du département girondin, les approximations ou autres errements de gestion de décideurs passés ou présents.

*Adoptée à l'unanimité de ses membres par le CONSEIL SYNDICAL
dans sa séance du 16 décembre 2021*

*le président ASA DFCI LE PORGE
Alain BLANC*

ASA DFCI de LE PORGE 1 B place Saint Seurin 33680 LE PORGE asa-dfci-le-porge@orange.fr
Téléphone 06 77 36 43 67 (président)

Association syndicale autorisée : derniers statuts approuvés en préfecture de la Gironde le 22 mai 2008
N° SIRET 781 968 094 00016 code APE 9220

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Cordialement